

# CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## Les habitants au cœur du projet

Dans le cadre du mandat qui leur est confié par les citoyen-ne-s, les élu-es municipaux ont la responsabilité de définir les orientations politiques et de déterminer les moyens de leur mise en œuvre en s'appuyant pleinement sur l'implication des citoyennes et citoyens, détenteurs de l'expertise d'usage, et sur les services de la Ville, détenteurs de l'expertise technique. Depuis de nombreuses années, la Ville de Fontaine s'est attachée à favoriser la participation des habitants à la vie de la commune, au-delà des obligations légales, dans le cadre d'une pratique volontariste et innovante de la démocratie participative.

### [Article 1]

#### ORGANISER ET RENFORCER LE DIALOGUE ÉLU-E-S/CITOYEN-NE-S/SERVICES MUNICIPAUX

La Ville de Fontaine réaffirme aujourd'hui pleinement cet engagement afin :

- D'enrichir les projets portés sur son territoire et améliorer leur pertinence, par des échanges structurés avec les citoyens qui y vivent, qui y travaillent, mais aussi celles et ceux qui fréquentent les équipements fontainois et s'investissent dans la vie associative.

En favorisant le repérage des besoins, ces échanges apportent aux élus et services municipaux un éclairage spécifique indispensable pour choisir les meilleures modalités opérationnelles dans la mise en œuvre des orientations politiques municipales.

- De valoriser les contributions citoyennes et les dynamiques collectives afin d'améliorer les pratiques municipales, en organisant une écoute permanente avec les habitants et en favorisant la communication vers les services de la Ville.

- De faire émerger l'intérêt général local en développant les pratiques citoyennes collectives et en favorisant la cohésion sociale, la responsabilisation et l'émancipation des citoyens sur le territoire communal.

- De favoriser la bonne connaissance par les citoyens du fonctionnement de la commune et de ses structures, de ses élus ainsi que des choix municipaux.

- Compte tenu de l'évolution de la gouvernance du territoire, il s'agit également de systématiser la communication sur les périmètres de compétences communaux et métropolitains, et de mobiliser les institutions partenaires sur notre concertation communale.



### [Article 3]

#### ACCOMPAGNER LA VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

La Municipalité s'engage à mettre en place les moyens nécessaires et adaptés :

- Au développement des initiatives de la jeunesse, notamment par le biais du Conseil municipal jeunes, mais aussi par un travail partenarial avec les associations, écoles, collèges, lycées et structures communales dédiées, afin de favoriser la construction de la citoyenneté.

- Au soutien de la vie associative et à son rayonnement sur l'ensemble de la ville et dans les quartiers.

- À l'accompagnement d'initiatives citoyennes dans différents domaines, notamment par le biais de budgets participatifs mais aussi du soutien des services municipaux, et particulièrement les centres sociaux.

### [Article 2]

#### TRADUIRE CES ORIENTATIONS EN ACTIONS CONCRÈTES, au service de la participation du plus grand nombre à la vie locale

● Cette volonté politique se traduit par :

Des missions renforcées de la délégation « démocratie participative et modernisation des services publics » qui permettent, en lien avec l'ensemble des élus et agents municipaux, d'organiser et de dynamiser le dialogue avec les citoyens, de renforcer leur participation à la vie publique locale et de développer une culture participative transversale aux services de la Ville.

- L'échange autour de thématiques rassemblant l'ensemble du territoire communal et des fontainois afin d'impliquer les différents quartiers de la ville.
- Des « aller-vers » les citoyens par le biais d'actions hors les murs, la valorisation des réalisations émergeant de concertations et l'évolution des pratiques en la matière.
- L'organisation de temps conviviaux d'échanges avec la capacité d'innover et d'adapter les concertations aux besoins et aux attentes des habitants, que ce soit en matière d'horaires, de lieux, de format, mais aussi d'équité et de tolérance dans les prises de parole.
- Faciliter les conditions de la participation, en organisant ces rencontres dans des lieux accessibles aux transports en commun, en favorisant le covoiturage et en proposant des gardes d'enfants.
- Favoriser la compréhension de toutes et tous sur des sujets complexes, notamment par l'envoi de dossiers d'information sur les sujets traités dans les 15 jours précédant les rencontres, mais également par l'utilisation d'un vocabulaire accessible afin de favoriser l'élargissement des publics.

● De la transparence :

- En confirmant la démarche qualité permettant d'assurer le bon suivi des échanges.
- En proposant chaque année un bilan des démarches participatives engagées par les différents services municipaux.
- En organisant le suivi de la charte et de ses engagements, lors d'un comité de pilotage de la charte composé d'élus et de citoyens.
- En mettant à disposition des participants et de tout citoyen qui en ferait la demande, les comptes-rendus des travaux participatifs dans les 15 jours suivant les réunions de travail.
- En construisant une évaluation collective et partagée avec tous les acteurs, tout au long des projets.
- En se fixant des objectifs partagés en amont de la concertation, et en communiquant sur le bilan de la démarche sur l'ensemble du territoire communal.

● Des instances de concertation au service de la démarche :

- Le conseil citoyen des Fontainois, ayant pour objectif d'aider à la prise de décision municipale, par le biais d'avis formalisés soumis au Conseil municipal sur différents sujets de compétence communale.
- Les comités d'habitants, espaces d'échanges et laboratoires d'idées, lieux de débat et de formation citoyenne.
- Les commissions de proximité composées d'élus, de techniciens et d'habitants, instances ascendantes de dialogue et de décision sur des questions communales de la vie courante.
- Les comités d'usagers, instances de participation à la vie et aux projets des structures municipales de la Ville.
- Des démarches ponctuelles de consultation, en fonction des projets portés par la Ville, mais aussi des attentes habitantes : ateliers, réunions publiques, cycles de concertation...